

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2020

Présents : Didier Chassain, Michelle Raye, Jérôme Giboin, Jean Douce, Brigitte Fayet, Nadine Durand, Laetitia Ferreira, Marc Terret, Jean-Luc Bardot, Valérie Boucheret, Danielle Lisa, Nadine Paget, Julie Piet

Absents : Davy Maymont, Maïder Gager,

Procuration : néant

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire

A DEBATTRE

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : comme à chaque fois, un exemplaire du compte-rendu de la dernière réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal. Il est demandé si des observations sont à formuler. Il n'y en a pas. **Le compte-rendu de la séance du 31 Août 2020 est approuvé à l'unanimité.**

RESTAURANT : 1°) Choix du nouveau gérant : Mr le Maire explique que la commission + les deux adjoints se sont réunis la semaine dernière pour examiner les 45 dossiers de demandes de gérance. Ils ont décidé d'éliminer tous ceux qui n'ont pas demandé à visiter les locaux, trouvant que cela révélait un manque d'intéressement, ce qui a ramené à 8 dossiers. Sur les huit dossiers, ils en ont éliminé 6, à l'unanimité, pour retenir deux candidats sur lesquels les avis étaient partagés. Mr le Maire propose que le Conseil, ce soir, approuve la démarche de la commission et choisisse entre les deux. Julie Piet fait remarquer qu'un candidat attendait d'être contacté pour une visite du restaurant. Vu le nombre important de candidats, Mr le Maire répond qu'il n'a contacté personne, et qu'il a répondu favorablement à tous les candidats qui ont fait la demande pour une visite. Le conseil ayant approuvé la démarche de la commission, Mr le Maire indique qu'il reste donc Mr Boulnoy d'Antibes et Mme Céline Seguin de Mons. Il demande à Mr Jean-Luc Bardot, conseiller municipal et beau-père de Mme Céline Seguin de quitter la salle pour ne pas prendre part au débat. Puis il donne la parole à Nadine Paget et à Nadine Durand qui ont reçu Mr et Mme Boulnoy un samedi matin pour la visite et qui présentent le projet de ce couple. Ensuite, Michelle Raye fait part des échanges positifs qu'elle a eus au téléphone avec Mr Boulnoy, et avec son dernier employeur.

Puis, Mr le Maire résume le projet de Mme Seguin, reçue pour une visite en présence de nombreux conseillers. Il précise que les deux candidats ne seront libres que pour une ouverture en Janvier 2021. **APRÈS DELIBÉRATION, et vote à bulletins secrets, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ, décide de retenir Mme Céline Seguin pour être la gérante du bar/restaurant « l'Alambic ». Il est décidé également de faire une corvée de nettoyage des locaux et des espaces extérieurs Samedi 24 Octobre.**

Mr Jean-Luc Bardot rejoint le Conseil.

2°) CANTINE SCOLAIRE : Mr le Maire explique que la société « Le Gourmet Fiolant » accepte de prolonger la livraison des repas jusqu'aux vacances de Noël, mais qu'à partir de la rentrée de Toussaint, les repas seront acheminés en liaison froide comme pour toutes les cantines desservies par ce traiteur. Il faut donc trouver un four de « remise et maintien en température ». Jérôme Giboin propose de demander à l'EPHAD d'Aigueperse où il travaille s'il peut en emprunter un. D'autre part, il faudra continuer d'aller chercher les repas à l'école de St André le Coq, en milieu de matinée, ce qui va embêter les employés communaux. Michelle Raye et Danielle Lisa se proposent pour aller chercher les repas, l'une le lundi matin et l'autre le vendredi matin. Le Conseil les remercie sincèrement. **APRÈS DELIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, décide de prolonger la convention avec « Le Gourmet Fiolant » pour une livraison des repas du 2 Novembre au 18 Décembre compris au prix de 3,90 € le repas.**

3°) TRAVAUX AU RESTAURANT :

a) à l'étage : ils sont terminés et bien réalisés par l'entreprise monsoise FMB FINITIONS (Florian Menand)

b) travaux PMR (Personne à Mobilité Réduite) : ils sont en cours.

STATION D'ÉPURATION : Mr le Maire fait le compte-rendu de la réunion de la première commission où notre maître d'œuvre, Mr Barrand, du bureau d'études SECAE est venu présenter l'APS (Avant-Projet Sommaire) et l'estimation des travaux de la future station. A cette présentation où étaient également présentes Mme Bony du SATEA (Service Départemental d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration.) et Mme Diane Delaigue du Conseil Départemental, il a été soulevé l'étroitesse du terrain actuel (place de l'ancienne station) pour y implanter la future station faite de filtres plantés de roseaux, ce type d'épuration étant pour le maître d'œuvre et Mme Bony, la meilleure solution pour ce projet parmi les différents types de stations qui existent. Il est donc proposé au Conseil Municipal de se mettre à la recherche d'un terrain plus grand. **APRÈS DELIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, approuve l'Avant-Projet Sommaire et le plan de**

financement ci-dessous, décide de demander une subvention au Conseil Départemental et à l'Agence de l'eau pour financer ce projet, et donne tout pouvoir au Maire pour la réalisation de ces dossiers. D'autre part, il charge Mr le Maire et ses adjoints de prospecter afin de trouver un terrain plus grand que celui de la station actuelle.

ESTIMATIF DE LA DEPENSE	
HONORAIRES DU MAITRE D'ŒUVRE	30 100,00 €
STATION : TRAVAUX	452 500,00 €
FRAIS D'ANNONCES ET DE DOSSIERS	1 000,00 €
TOTAL HT	483 600,00 €
FINANCEMENT	
CONSEIL DEPARTEMENTAL 25%	120 900,00 €
AGENCE DE L'EAU 35 % ?	169 260, 00 € ?
AUTOFINANCEMENT	193 440,00 € ?
TOTAL HT	483 600,00 €

VENTE DE TERRAIN COMMUNAL : Mr le Maire propose que pour financer l'achat d'un terrain, si on en trouve un, on pourrait vendre un terrain communal aux Rigodanches, cadastré ZP 101 et ZP 98 de 8562 M² dont une partie est constructible. **APRÈS DELIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, , A L'UNANIMITE, décide de mettre en vente ce terrain.**

ABRI-BUS : Michelle Raye informe le Conseil de la possibilité d'avoir un abri-bus neuf offert par la Région AURA (Région Auvergne Rhône Alpes). Mercredi matin , elle a reçu avec Mr le Maire, Mr Ganière du CR qui leur a expliqué les modalités. Il ne reste à la commune qu'à réaliser une dalle pour recevoir cet abri-bus. Michelle propose qu'il remplace celui de Bonnat, situé sur le haut de la place de la Bascule. **APRÈS DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition.**

EMPLOYES COMMUNAUX : Mr le Maire propose de titulariser Mme Sandrine Mariz-Gauthier sur le poste de 15h (ménage dans les locaux) qui depuis deux ans a donné entière satisfaction en remplaçant sur ce poste un agent maintenant radié des effectifs de la commune. Comme cet agent occupe déjà un poste de 16,39h annualisées (adjoint technique territorial), il est proposé de cumuler ces deux postes pour créer un poste de

32h (16,39 + 15 = 31,39, arrondi à 32h annualisées). **APRÈS DELIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, décide de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 32h par semaine à partir du 8 Octobre 2020 et de nommer Mme Sandrine Mariz-Gauthier sur ce poste.**

Cas d'un adjoint technique : suite à une faute commise au sein de la communauté de communes Plaine Limagne, cet agent, qui travaillait sur les deux collectivités, a été révoqué de la fonction publique territoriale depuis le 01/10/2020. Il ne fait donc plus partie des effectifs de la commune de Mons.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS				
GRADE	EFFECTIF AU 01/01/2020	SUPPRESSION	CREATION	EFFECTIF AU 08/10/2020
FILIERE ADMINISTRATIVE				
ATTACHE	1			1
FILIERE TENCHNIQUE				
ADJOINT TECHNIQUE	2	1		1
AGENT DE MAITRISE	1			1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPALE 2EME CLASSE	1	1		0
FILIERE SOCIALE				
ATSEM PRINCIPALE 2EME CLASSE	1			1
TOTAL	6	2		4

Remarque : n'est pas compris dans ce tableau, Raphaël Greliche, en CDD jusqu'au 31/01/2021.

SEMERAP : Mr le Maire explique qu'il faut délibérer afin de renouveler la convention liant la commune à la Semerap, convention concernant la facturation de la redevance Assainissement. La Semerap a augmenté son tarif, celui-ci passant de 3,50 € par abonné et par an, à 3,70 €. **APRÈS DELIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, décide de renouveler la convention pour 5 ans au tarif de 3,70 € par abonné et par an.**

TRAVAUX AU STADE : Mr le Maire explique que la Société de chasse a trouvé à vendre son mobil-homme qui est en mauvais état. Elle propose d'agrandir une pièce en y ajoutant le vestiaire arbitre. Pour cela, il suffit de supprimer la cloison entre les deux pièces. Cette nouvelle pièce plus grande servira en priorité de vestiaire de l'arbitre, si le foot reprend, puisqu'elle conserve douche et toilettes, mais aussi de salle de réunions, de casse-croûte,.... La société de chasse s'engage à réaliser les travaux à son compte. **APRÈS DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE approuve cette proposition.**

SECURITE ROUTIERE : Afin de lutter contre la vitesse excessive de certains automobilistes dans la traversée de notre commune, Jérôme Giboin présente une première opération élaborée par sa commission et le Conseil Départemental. Il sera donc réalisé dans la traversée des Rigodanches un ralentisseur trapézoïdal. Il présente l'estimation des travaux de 8 745,60 € TTC et le plan de financement. **APRÈS DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition, son plan de financement, décide de demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police et émet l'idée de faire une réunion de quartier pour présenter le projet aux riverains.**

INFORMATIONS

RPI : Effectif au 1^{er} Septembre 2020 : il est de 90 élèves répartis ainsi : à Mons, 12 en P.S, 9 en M.S, 11 en G.S et 7 en CP. A Beaumont-les-Randan, 13 en C.E.1, 16 en C.E.2, 11 en C.M.1 et 11 en C.M.2 .

GRAPPE POUR LA FETE DE L'ALAMBIC D'AVRIL 2021 : elle a été prise chez Mrs Daniel et Jojo SEGUIN de Randan et chez Mr Christian LARZAT de Luzillat.

BULLETIN MUNICIPAL : Mr le Maire invite les conseillers à réfléchir à des articles. Il sera également envoyé une demande d'articles à tous les présidents d'associations.

PAROLE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX : Compte-rendu des différentes réunions auxquelles ils ont assisté : Laetitia Ferreira pour l'Ecole Buissonnière explique que cette association est à la recherche de locaux pour entreposer du matériel. Mr le Maire est au courant de cette demande, cependant il est prévu la réalisation d'un vestiaire pour les employés communaux au fond du local « Pompiers ». Il faudra voir après.

Jérôme Giboin résume les réunions du SBA, SBL et SEMERAP qui ont surtout consisté en mettre en place leur exécutif.

QUESTIONS DIVERSES : Michelle Raye demande si l'on a payé la subvention d'équilibre demandée par la Communauté de communes Thiers, Dore et Montagne pour renflouer les comptes de l'ancien SIAD de Puy-Guillaume. Mr le Maire répond que non et que l'on attend les résultats de l'audit sur les comptes de cet ancien syndicat, audit élaboré par un cabinet indépendant.

Date de la prochaine réunion : Mardi 3 Novembre à 19h30

Ont signé les membres présents